
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2016

Date d'affichage : 07 septembre 2016

Date d'envoi de la convocation : 07 septembre 2016

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Sylvie SESENA, Patrick VAUD, Thibaut SIMONIN, Annette FEUILLADE-MASSON, Robert BAUER, Annie LAMIRAUD, Maryse ROUX, Joël SAUGNAC, Annie COULOMBEL, Eric ROUSSEAU, Séverine CHEMINADE, Evelyne BONNEAU, Pierre ROUGEMONT, Francis CAILLAUD, Paulette MICHEL, Frédéric RÉAUD, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Nathalie CONTANT, Marie-France CHANGEUR, Jean-Pierre COURALET.

Absents avec procuration :

Juliette LOUIS avec procuration à Denis DOLIMONT

Martial BOUISSOU avec procuration à Patrick VAUD

Jean-Jacques FOURNIÉ avec procuration à Thibaut SIMONIN

Céline LE GOUÉ avec procuration à Séverine CHEMINADE

Nicole GUIRADO avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ

Absents :

Laure BARBIER, David BRIÈRE et Michel TAMISIER.

Annette FEUILLADE-MASSON a été nommée secrétaire de séance.

2016-09-01

AMENAGEMENT DE LA RUE DES MESNIERS (DE L'ENTREE DU BOURG AU DROIT DE LA RUE DES AUGERAUDS) – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE AU TITRE DU FDAC ET DU PRODUIT DES AMENDES

REFERENCE :

- Délibération n°2016-02-07 du 16 février 2016.

Par délibération ci-dessus référencée, le Conseil Municipal a validé le projet d'aménagement de la rue des Mesniers (du chemin de la Prairie à la rue des Augerauds).

Il a également adopté au stade de l'avant-projet le coût prévisionnel des travaux et procédé à l'inscription des crédits au budget 2016.

A ce jour, et après ouverture des plis du marché public, l'estimation est la suivante :

1 - Travaux H.T.V.A.	
* Lot n°1 VRD	74 616,63 €
* Lot n°2 Paysages	8 618,00 €
2 - Maîtrise d'œuvre H.T.V.A.	5 000,00 €
3 - Mission SPS H.T.V.A.	903,00 €
4 - Frais divers (parution reprographie)	1 000,00 €
	<hr/>
Montant total du programme H.T.V.A.	90 137,63 €

Au regard des chiffres ci-dessus exposés, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **VALIDE** le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT H.T.V.A. EN EUROS			
- Travaux	83 235	- FDAC	14 000
- Maîtrise d'œuvre	5 000	- Produit des amendes	20 000
- S.P.S.	903	- Emprunt	40 000
- Frais divers	1 000	- Autofinancement	16 819
	<hr/>		<hr/>
TOTAL	90 138	TOTAL	90 138

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Département de la Charente au titre du Fonds d'Aide aux Communes (FDAC) et au titre du produit des amendes.

2016-09-02

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MULTI-ACCUEIL - ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD) ET DE L'ESTIMATION DU COUT PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION AU STADE DE L'APD - AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

A l'issue de l'étude de programmation menée avec le bureau d'études ASCISTE INGENIERIE dont le contenu a été présenté lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2015, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée.

Le cabinet d'architecture charentais Nicolas GENAUD a été retenu à la suite de cette procédure fin novembre 2015.

Après l'achèvement des phases d'esquisse (ESQ) et de l'avant projet sommaire (APS), le projet a été présenté et validé par les services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP) et des services PMI (Protection Maternelle Infantile) du Conseil Départemental.

Le cabinet Nicolas GENAUD a présenté le projet d'APD (avant projet détaillé) le 05 juillet dernier.

Le projet d'APD prévoit :

- Un bâtiment sur un seul niveau.
- Espaces extérieurs : un espace jardin plus important intégrant un jeu extérieur et un local de rangement attenant.
- La création de 10 places de stationnement liée aux besoins du nouvel équipement (9 places et 1 PMR).
- Un allotissement des marchés travaux sur 12 lots.
- Une répartition des surfaces modifiée sur certains espaces par rapport au programme comme suit :

.../...

LOCAUX	NOMBRE	SURFACE UNITAIRE m²	PROGRAMME SURFACE TOTALE m²	APD SURFACE TOTALE m²
BATIMENT				
PARENTS				
* Abri poussettes	1			12,41
* Accueil - Déshabillage	1	18	18	33,18
Sous-total			18	45,59
ESPACES DES ENFANTS				
* Salle d'activité 1	1	50	50	50,72
* Salle multi-activités	1	60	60	57,95
* Sanitaires grands avec partie jeux d'eau	1	14	14	15,24
* Espace des repas	1	36	36	31,86
* Dortoir	2	24	48	48,86
* Salle de change des petits	1	6	6	8,91
Sous-total			214	213,54
PERSONNEL				
* Bureau	1	20	20	20,55
* Espace du personnel	1	10	10	11,76
* Vestiaire du personnel	2	8 et 4	12	11,31
* Sanitaires adultes	2	4	8	7,54
Sous-total			50	51,16
SERVICES avec local poubelles et sas containers				
* Zone préparation des repas	1	15	15	23,42
* Rangement	1	10	10	10,38
* Local entretien	1	10	10	9,91
* Réserve couches	1	0	0	-
* Locaux techniques	1	15	15	11,11
* Circulations		15 %	50	15,61
Sous-total			100	70,43
TOTAL BATIMENT MULTI-ACCUEIL			382	380,71
ESPACES EXTERIEURS				
* Jardin avec un jeu extérieur	1	20	20	100,34
* Préau	1	30	30	30,00
* Stationnement (9 places + 1 PMR)	10	12,5	125	129,00
* Local rangement jardin	1			9,48
* Cour technique	1			14,77
			175	283,59

CONSTATS :

- Espace parents (+27 m²)

Choix d'optimiser la salle d'accueil - déshabillage (+ 15 m²) et d'intégrer un abri-poussettes couvert (12 m²).

- Espaces des enfants et du personnel (équivalents)

Les surfaces de ces différents espaces à l'APD correspondent à celles du programme.

- Espaces services (- 30 m²)

Zone préparation des repas plus importante (+9 m²) en raison de l'intégration d'un local poubelles et d'un sas container (préconisations de la DDSV).

Globalement ces espaces sont en baisse grâce à l'optimisation des circulations (- 34 m²) au profit des espaces de vie.

La surface globale du bâtiment respecte le programme (près de 381 m² pour 382)

- Espaces extérieurs

Optimisation de ces espaces (+ 109 m² globalement) du fait de :

- L'aménagement d'un jeu extérieur nécessitant une zone de sécurité plus importante.
- Surface préau en lien identique au programme (30 m²).
- La mise en place non prévue au programme d'un local de rangement extérieur en lien avec le préau (9,48 m²) et du positionnement d'une cour technique (14,77 m²) nécessaire à proximité de la zone préparation des repas.

Au stade de l'APD, le coût prévisionnel de l'opération est estimé sur prix actuels à 869 579 € H.T. détaillé comme suit :

- Estimation prévisionnelle des travaux par le MOE (bâtiment et espaces extérieurs hors option)	696 500 € H.T.
- Mission de base MOE (hors EXE)	52 725 € H.T.
- Mission d'OPC (A. ANCEAUX)	10 720 € H.T.
- Mission contrôle technique (APAVE)	5 646 € H.T.
- Mission coordination SPS (M. TETEAU)	2 440 € H.T.
- Assurance dommages ouvrages (taux 1,50 % coût travaux et études)	11 520 € H.T.
- Dépense programmiste (le solde dépense totale)	7 350 € H.T.
- Etudes de Sol	2 500 € H.T.
- Divers (publicités, réseaux, reprographies)	13 545 € H.T.
- Provisions pour révisions (4 % pendant 2 ans)	66 633 € H.T.

COUT TOTAL

869 579 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'APD et le coût prévisionnel global de l'opération.
- **APPROUVE** le lancement des consultations d'entreprises sous forme de marchés à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire nécessaire à la réalisation des travaux.

2016-09-03

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MULTI-ACCUEIL - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS

REFERENCES :

- Etudes de faisabilité.
- Délibération n°2015-07-05 du 07/07/2015.

Le Conseil Municipal a approuvé en séance du 07/07/2015 le programme présenté par le bureau d'études Asciste de construction d'un multi-accueil sur le site de Bardines, rue des Ecoles et a validé le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à hauteur de 900 000 € H.T.V.A., tout en inscrivant les crédits nécessaires au budget 2016.

Au stade de l'avant-projet définitif et eu égard à l'argumentaire qui a été présenté au Conseil Municipal au préalable, le maître d'œuvre a chiffré le coût des travaux à 696 500 € auxquels il convient d'ajouter le montant de maîtrise d'œuvre, de la mission OPC et des frais annexes.

Le coût global de l'opération est donc de l'ordre de :

- Travaux lot 0 - Fondations spéciales	25 000
- Travaux lot 1 - Terrassement - Gros œuvre	222 000
- Travaux lot 2 - Etanchéité zinguerie	66 500
- Travaux lot 3 - Bardage zinc	21 000
- Travaux lot 4 - Menuiseries extérieures aluminium serrurerie	66 000
- Travaux lot 5 - Menuiseries intérieures	38 600
- Travaux lot 6 - Plâtrerie plafonds	39 000
- Travaux lot 7 - Carrelage - Faïence	15 400
- Travaux lot 8 - Sols souples	17 000
- Travaux lot 9 - Peinture - Finitions	16 000
- Travaux lot 10 - Electricité courants forts et faibles	50 000
- Travaux lot 11 - Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation	120 000
	<hr/>
Montant total des travaux :	696 500 € H.T.V.A.
- Mission de base MO	52 725
- Mission OPC	10 720
- Mission contrôle technique	5 646
- Mission de coordination SPS	2 440
- Assurance DO	11 520
- Dépense programmiste	7 350
- Etude de sol	2 500
- Divers	13 545
- Provisions pour révisions	66 633
	<hr/>
Montant des missions et frais annexes :	173 079 € H.T.V.A.
Montant global de l'opération :	869 579 € H.T.V.A.

Le Conseil Municipal, après avoir validé l'APD et le coût global de l'opération, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** le plan de financement suivant :

CHARGES H.T.		PRODUITS	
- Travaux	696 500	- Etat : Fond public	100 000
- Mission de bas MO	52 725	d'investissement	(sous réserve)
- Mission OPC	10 720	- Région : Dispositif en cours	
- Mission contrôle technique	5 646	d'évaluation	
- Mission de coordination SPS	2 440	- Département :	65 000
- Assurance DO	11 520	- FEADER	130 000
- Dépense programmiste	7 350	(15 % comme pour ALSH ?)	
- Etude de sol	2 500	- CAF	?
- Divers	13 545	- Réserve parlementaire	20 000
- Provisions pour révisions	66 633	- Emprunt bancaire	{ 380 000
		- Autofinancement	{ 175 000
TOTAL H.T.V.A.	869 579	TOTAL	870 000
Arrondi à	870 000		

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes de subvention nécessaires au financement de ce projet indispensable aux besoins de notre commune, (rappelant, si besoin est, la non-conformité de l'équipement actuel à échéance 2018) et notamment auprès des partenaires réguliers, qui sont :

- La Caisse d'Allocation Familiale,
- L'Etat,
- L'Europe notamment par le biais du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural,
- Le Département de la Charente, partenaire historique des communes, pour les équipements de proximité
- La nouvelle Région (dans l'attente de connaître l'évaluation des dispositifs), partenaires impliqués et soutenant la politique de développement en matière d'accueil pour la petite enfance afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des familles en proposant des structures et un encadrement de qualité.

2016-09-04

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

REFERENCES :

- Code de l'environnement et notamment le chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V et de la colonne « A » de l'annexe à l'article R 511-9 du code de l'Environnement constituant la nomenclature des ICPE.

La société LEROY-SOMER a demandé l'autorisation d'exploiter un nouveau four à fusion aluminium dans son usine du Gond-Pontouvre - Zone Industrielle n°3 - qui est soumise à la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Considérant l'évolution de la capacité de fusion d'aluminium de ce nouveau four (20 à 43,2 t/j), une demande d'autorisation soumise à enquête publique a été déposée auprès de la Préfecture de la Charente.

En application de l'arrêté préfectoral en date du 04 juillet 2016, cette enquête publique aura lieu du lundi 12 septembre 2016 au vendredi 14 octobre 2016 inclus.

Madame Mireille DE MOEN, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est à la mairie du Gond-Pontouvre, commune d'implantation du projet, mais une partie du territoire de la commune de Saint-Yrieix sur Charente se situant à une distance inférieure au rayon d'affichage de trois kilomètres, un CD-ROM est également à disposition du public à la mairie pendant la durée de l'enquête et le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur la demande d'autorisation présentée par la société LEROY-SOMER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation présentée par la Société LEROY-SOMER au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

2016-09-05

MODIFICATION DE LA FORFAITISATION DES TARIFS DU POLE « VIE EDUCATIVE TERRITORIALE » POUR LES PERSONNELS MUNICIPAUX

Par délibération en date du 17 mai 2016, le Conseil Municipal a instauré, à compter du 1^{er} septembre 2016, un système de forfaitisation des différents tarifs du service « Vie Educative Territoriale » et a procédé à leur revalorisation.

Concernant la tarification de la restauration pour les personnels municipaux, ladite délibération prévoit les dispositions suivantes :

- **Personnels municipaux :**
 - **Indice - 380 : forfait** (36 semaines x 5 jours de repas x 2,50 €) sur 12 mois : 37,50 € / mois.
 - **+ 380 : forfait** (36 semaines x 5 jours de repas x 3,60 €) sur 12 mois : 54 € / mois.

Possibilité d'achat de tickets (10 maximum par mois) - de 380 : 25 €.

Possibilité d'achat de tickets (10 maximum par mois) + de 380 : 36 €.

Lors du Comité Technique en date du 25 mai 2016, les représentants du personnel ont objecté que beaucoup d'agents ne déjeunaient que 4 jours par semaine à la restauration. Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération 2016-05-02 en date du 17 mai 2016, uniquement en ce qui concerne les tarifs relatifs à la restauration des personnels municipaux pour prendre en compte la solution validée en Comité Technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification de la forfaitisation des tarifs du pôle « Vie Educative Territoriale » pour les personnels municipaux de la façon suivante :

TARIFS DE RESTAURATION POUR LES PERSONNELS MUNICIPAUX :

- **Indice - 380 : forfait** (36 semaines x 4 jours de repas x 2,50 €) sur 12 mois : 30 € / mois.
- **+ 380 : forfait** (36 semaines x 4 jours de repas x 3,60 €) sur 12 mois : 43,20 € / mois.

Pour les agents utilisant occasionnellement ce service, ou pour les repas pris sur la période de vacances scolaires à l'ALSH, les agents auront la possibilité d'acheter des tickets :

- Achat de tickets (10 maximum par mois) - de 380 : 25 €.
- Achat de tickets (10 maximum par mois) + de 380 : 36 €.

Pour les repas pris sur les périodes scolaires, le forfait s'applique.

- **ACCEPTE** que les nouveaux tarifs pour les personnels municipaux entrent en vigueur dès que la délibération sera exécutoire.

2016-09-06

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES

En application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, le commune de Saint-Yrieix sur Charente a par délibération du 17 mai 2016 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu des textes régissant le statut des agents affiliés à la CNRACL.

Le contrat souscrit comporte les conditions suivantes :

REGIME DU CONTRAT :

Le contrat souscrit est en capitalisation avec revalorisation des indemnités journalières :

- Couverture des indemnités journalières à 100 % du traitement ou du ½ traitement jusqu'à la retraite de l'agent.
- Prise en charge des frais médicaux à titre viager.
- Prise en charge des rechutes.
- Revalorisation des indemnités journalières durant toute la durée des sinistres.

GESTION DU CONTRAT :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.

CONDITIONS TARIFAIRES :

Les conditions tarifaires sont maintenues jusqu'au 31 décembre 2018.

PROPOSITIONS TARIFAIRES :

La cotisation annuelle est calculée par application d'un taux sur la masse salariale selon la formule choisie par la collectivité

GARANTIES	TAUX PROPOSE	TAUX ACTUEL
- Décès	0,14 % sans frais de gestion	1,34 % Avec frais de gestion
- Accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	1,23 % sans frais de gestion	
- Longue maladie - Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)	1,19 % sans frais de gestion	Non souscrit
- Maternité / paternité / adoption sans franchise	0,44 % sans frais de gestion	Non souscrit
- Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec franchise de 15 jours	1,94 % sans frais de gestion	Non souscrit

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les frais de gestion des contrats qui étaient auparavant inclus dans la prime d'assurance acquittée par la commune au courtier, lequel les reversait au Centre de Gestion en contrepartie du travail que ce dernier assure, seront exclus du montant de cette prime. Ils seront directement facturés par le Centre de Gestion.

Les taux de frais de gestion varieront selon le nombre de risques couverts :

Nombre de risques couverts	Taux de frais de gestion appliqués à la masse salariale des agents CNRACL
1	0,02 %
2	0,08 %
3	0,16 %
4	0,28 %
5 Etablissements accueillant des personnes âgées (EHPAD, foyers résidences...)	0,54 %
Communes et autres établissements publics	0,36 %

Les pourcentages ci-dessus s'appliqueront à la masse salariale des agents concernés et sur laquelle sera assise la prime d'assurance versée par la commune de Saint-Yrieix au courtier.

La masse salariale sera constituée du traitement brut indiciaire annuel, mais également de tout autre élément de rémunération et des charges patronales que la collectivité aura choisies d'assurer. Un projet de convention est joint à la présente note.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la proposition suivante :

- Courtier : Gras Savoye Grand Sud-Ouest / Assureur : Axa France Vie.
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Régime du contrat : Capitalisation.
- Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Liste des risques garantis pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL sur la base du traitement indiciaire annuel :

- Décès : Taux 0,14 %
- Accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) sans franchise.
 - ✓ Frais médicaux : 0,22 %
 - ✓ Indemnités journalières : 1,01 %
 } 1,23 %

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer :

- Le certificat d'adhésion au contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.
- La convention relative à la facturation des frais de gestion de ce contrat d'assurance. Compte-tenu du nombre de risques garantis, le taux des frais de gestion sera de 0,08 % appliqués à la masse salariale des agents CNRACL.

2016-09-07

DELIBERATION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE MISSION D'AUDIT EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente propose aux collectivités, la réalisation de missions d'audit en hygiène et sécurité du travail.

L'objet, le cadre et les conditions de réalisation de la mission sont définis dans la convention jointe en annexe.

Le Comité Technique et le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions du Travail de la collectivité ont donné un avis favorable à la réalisation d'un audit de sécurité en complément du travail de prévention déjà réalisé. Par ailleurs, la collectivité n'ayant pas de conseiller de prévention, la réalisation de ces missions d'audit par le préventeur du Centre de Gestion pourra mettre en évidence certaines actions prioritaires de prévention à mettre en œuvre.

La ville de Saint-Yrieix étant adhérente au service de santé et de prévention des risques professionnels, les coûts de cette mission sont imputés sur la cotisation annuelle forfaitaire versée au Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.

2016-09-08

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'OPERATION « AU FIL DU CONTE »

Dans le cadre du festival « Au Fil du Conte » organisé par le Service Départemental de la Lecture en partenariat avec les bibliothèques de la Charente, la mairie de Saint-Yrieix accueillera un spectacle de la programmation du festival le samedi 1^{er} octobre 2016.

Le spectacle « Entre hyène et loup » avec le conteur Ladjji Diallo et le musicien Jeff Manuel sera proposé à 20 h 30, salle de la combe. L'entrée est gratuite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Charente dans le cadre de l'opération « Au Fil du Conte ».